

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
20 mars 2011  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 18 mars 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité adoptée le 17 mars. Comme le prévoient les paragraphes 4 et 8 de cette résolution, je vous notifie par la présente que le Royaume-Uni prendra, en vertu des pouvoirs qu'il tire de ces paragraphes, les mesures qui seront nécessaires pour protéger les populations et les zones civiles menacées d'attaque en Libye et pour faire respecter l'interdiction de vol imposée au paragraphe 6 de ladite résolution.

Je vous confirme que mon gouvernement entend vous informer immédiatement de toutes mesures qu'il aura prises en vertu de ces pouvoirs.

Mon gouvernement a écrit aujourd'hui au Secrétaire général de la Ligue des États arabes pour lui notifier que le Royaume-Uni prendra des mesures en vertu du paragraphe 8 de la résolution 1973 (2011).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Mark Lyall Grant

